

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 avril 2023

**PROMOUVOIR L'EMPLOI ET LE RETOUR DES FONCTIONNAIRES D'ETAT
ULTRAMARINS DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER - (N° 980)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 50

présenté par

M. Boucard, M. Hetzel, Mme Duby-Muller, Mme Anthoine, Mme Louwagie, M. Dubois et
M. Bazin

ARTICLE 3

Supprimer l'alinéa 12.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet alinéa a pour objet de créer un critère déterminant le centre des intérêts moraux et matériels fondé sur la connaissance historique, économique et sociologique du territoire.

Cependant, ce critère est totalement subjectif et soulèvera des difficultés pour être appliqué, car il n'est pas aisé de mesurer les connaissances d'une personne et encore moins de les opposer ensuite à celles de potentiels autres candidats au poste.

Cet amendement propose donc de supprimer l'alinéa.